



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
DES CÔTES D'ARMOR

Monsieur Le Préfet des Côtes-d'Armor
Place du Général de Gaulle
22000 Saint Brieuc

Objet : Demande d'audience
lors d'un rassemblement le 16 novembre 2022 à 10 h devant la Préfecture

Saint-Brieuc, le 18 octobre 2022

Monsieur le Préfet,

Nous vous alertons solennellement sur les situations dramatiques qui se développent actuellement dans les établissements qui reçoivent des enfants en situation de handicap : établissements scolaires (sur le temps scolaire comme sur le temps périscolaire) et structures spécialisées (IME, ITEP, SESSAD...).

Dès 2006, un an après l'adoption de la loi Montchamp sur le handicap, la confédération Force Ouvrière expliquait :
« La scolarisation des enfants handicapés ne peut être examinée qu'au cas par cas, par des professionnels qualifiés, selon la nature et le degré de handicap et seulement après avoir mobilisé les moyens humains et financiers nécessaires à un accueil adapté... L'inscription d'office dans l'école dite de référence ne doit ainsi absolument pas signifier scolarisation d'office dans une classe ordinaire. »

Or les personnels enseignants des écoles ordinaires, les personnels territoriaux d'un côté, et les personnels des structures spécialisées de l'autre, constatent actuellement que c'est une inclusion systématique qui est pratiquée sans moyens alloués. Cela revient à abandonner purement et simplement nombre d'enfants pour lesquels ce n'est pas, et loin s'en faut, un accompagnement adapté. Dans les Côtes-d'Armor, un inspecteur de l'Éducation nationale l'exprime à sa façon, sur certaines situations : « Nous arrivons aux limites de l'inclusion. »

L'Union Départementale Force Ouvrière saisie par ses syndicats, vous demande, Monsieur le Préfet, de trouver toutes les solutions pour mettre fin à cette situation scandaleuse qui frappe les plus fragiles : ce sont des enfants et ils sont frappés de handicap. Le traitement des dossiers des enfants en situation de handicap doit être réalisé dans des délais courts (de un ou deux mois, et non pas une année). Les notifications (les orientations, les prises en charge) décidées par la MDPH doivent être mises en œuvre. La Direction académique doit arrêter de faire pression sur la MDPH pour empêcher les reconnaissances de handicap. Les autres enfants scolarisés ne doivent pas être empêchés de suivre les cours, de manger, de jouer normalement. Les personnels ne doivent plus être confrontés à des situations qu'ils ne peuvent pas gérer. Enfants comme adultes ne doivent plus être confrontés à des situations de violence (insultés, griffés, frappés, mordus...) engendrées par un déficit de moyens matériel et humain. De graves accidents arriveront si rien n'est fait, et en aucun cas les personnels ne pourront être portés responsables ! Nous vous alertons à nouveau.

Nous appelons les enseignants, les accompagnants, les agents territoriaux des accueils péri et extra-scolaires, les éducateurs spécialisés et autres personnels, avec l'appui des parents d'élèves concernés, à se rassembler le mercredi 16 novembre à 10 heures devant la Préfecture.

Nous souhaitons à cette occasion que les personnels mobilisés avec leurs organisations syndicales, soient reçus en audience. Ils vous détailleront les situations vécues, vous feront part de leurs revendications.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre parfaite considération.

Pour l'UD CGT-FO,
le Secrétaire général,
Éric LE COURTOIS

Pour la FNEC FP-FO,
le Secrétaire délégué,
Stéphane MOTTIER

Pour le SDAS-FO,
le Secrétaire délégué,
Antoine GOUGEON

Pour FO Territoriaux St-Brieuc,
la Secrétaire générale
Sylvie FOURRÉ